L'ABEILLE [illegible]
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT [illegible]
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS.
Choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON,
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

Législature d'Etat.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

WHIGS ATTENTION!!!
Les whigs du second district de la seconde municipalité se réuniront ce soir à 8 heures, au *Louisiana Hotel*, dans la rue Tchoupitoulas, pour procéder à l'élection de comités de vigilance. Les whigs des autres districts sont également invités à assister à cette réunion. Plusieurs orateurs distingués prendront la parole à cette occasion.
JOS PH KNETTLE, JOHN FREELAND, } Au nom du comité.

COMITÉ CENTRAL WHIG.
Une assemblée aura lieu ce soir, à 8 heures, dans le salon de la Bourse St-Charles.
JAMES B. WALTON, W. H. WHITE, } Secrétaires.

S. S. PRENTISS.
La soirée de mercredi, nous l'avons dit, laissera un profond souvenir dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté; et le nombre en était grand. M. S. S. Prentiss s'est montré digne de la noble cause dont il est un des plus illustres défenseurs, digne de la haute réputation qu'il s'est acquise comme éloquent et vigoureux logicien, en discutant devant le peuple les principes qui forment la base du gouvernement constitutionnel. Il a trouvé dans cette foule qui était accourue avec tant d'empressement au Théâtre St. Charles, une vive et profonde sympathie. Salué par des applaudissemens dès qu'il a pris la parole, il a su ne pas laisser refroidir un instant l'enthousiasme de ceux qui l'écoutaient: toute cette vaste assistance s'émouvait aux belles inspirations, aux saillies originales de son discours et les applaudissements éclataient à chaque instant comme un tonnerre. Un même sentiment électrisait l'orateur et l'assemblée!

Nous voudrions en vain reproduire les paroles de M. Prentiss et l'effet qu'elles ont produit; on ne peut s'en faire une idée à moins d'avoir assisté à cette mémorable soirée. Après avoir remercié nos concitoyens de leur accueil flatteur, M. Prentiss en est venu à la question qui nous occupe tous si vivement. Aucune ville, a-t-il dit, ne s'y trouve aussi intéressée que la Nouvelle-Orléans: N'a-t-elle pas été la première à ressentir l'effet des désastreuses mesures de l'administration? Ne doit-elle pas être unanime pour désirer un changement? ne devrait-elle pas être unanime dans le choix des moyens pour arriver à ce changement? La décision que prendra la Louisiane dans cette circonstance si décisive, est de la plus haute importance; car les Etats qui bordent le Mississipi, doivent suivre l'impulsion qu'elle donnera.

"Or comment arriver au changement que nous appelons de tous nos vœux? Est-ce en conservant l'administration qui a causé tous les désastres sous lesquels nous gémissons à l'heure qu'il est? Est-ce en conservant M. Van Buren? Non certes. Cet homme n'a rien dans sa vie passée qui puisse être un titre aux yeux de son pays; et durant sa présidence il n'a rien fait de bon, rien de grand, rien qui puisse lui faire pardonner l'odieux système de corruption qu'il a fait peser sur nous et les épouvantables revers sous lesquels il nous a fait succomber. Mais il peut, dira-t-on, réparer ce qu'il a fait; il peut nous rendre la prospérité dont il nous a privé. Mais lors même qu'il le promettrait, lors même qu'il le jurerait, devrions-nous croire à sa parole? non, car nous n'avons pas oublié que M. Van Buren, l'homme qui nous a fait tant de mal, a déclaré plus d'une fois qu'il était impuissant à faire le bien."

M. Prentiss a tracé alors une vive et rapide esquisse de la vie militaire et civile du général Harrison; il a résumé tous les titres que possède à la faveur du peuple le protégé de Washington et le vainqueur de Proctor et de Tecumseh. Il a fait bon marché des attaques lancées contre lui par des ennemis aveugles ou de mauvaise foi; mais quant à l'épithète de "*Candidat du Log Cabin*" que ces mêmes hommes lui appliquent, l'orateur a dit que les whigs devaient l'accepter avec reconnaissance, et que les whigs devaient blasonner leur drapeau d'un "*Log Cabin.*"

Le "Log-Cabin" n'est-il pas en effet l'emblème de toutes les vertus républicaines? Et ne sont-ce pas là les vertus que nous cherchons dans l'homme que nous voulons élever au pouvoir? "Oui, s'est écrié l'orateur, portons sur notre étendard le "Log Cabin" et laissons à celui de nos adversaires le "Limier de Cuba" avec la devise: Aux vainqueurs les dépouilles des vaincus!"

M. Prentiss a parlé ensuite des chances de notre parti dans la prochaine lutte électorale, il a montré que ces chances augmentent tous les jours, que tous les jours de nouveaux auxiliaires nous arrivent et que nous allons nous recruter jusque dans les rangs des Démocrates. Aussi devons-nous avoir grand espoir pour la lutte électorale de novembre."

Ces quelques lignes n'ont pas la prétention d'être une esquisse du discours de M. Prentiss: elles indiquent à peine quelques-uns des points principaux de cette belle improvisation, si remarquable par l'originalité et la verve patriotique qui l'animaient. L'effet qu'elle a produit sera des plus salutaires pour notre cause; et dans cette glorieuse solennité, la Louisiane a resserré les liens qui l'unissent au Mississipi par l'accueil qu'elle a fait à un des plus illustres enfans de cet Etat.

AU COURRIER.
Malgré le vif désir de terminer une discussion sans issue avec un adversaire sans bonne foi, peut-être aurions-nous répondu au *Courrier*; mais sa feuille d'hier renferme des insinuations d'une nature telle qu'elles doivent fermer la bouche à des hommes qui se respectent.

DOCUMENTS COMPARATIFS SUR LES DÉPENSES PUBLIQUES.
Nous avons donné dans notre numéro du 18 de ce mois, un tableau comparatif des dépenses publiques annuelles de 1789 à 1839. Aujourd'hui, nous venons compléter ces tableaux.

RECAPITULATION DES DEPENSES.

Administration de	Nombre d'années.	Dépense moyenne.	Dépense totale.
G. Washington.	8	$1,986,[illegible]04 62	$15,892,180 46
John Adams	4	5,362,[illegible] 79	21,450,241 19
Tho. Jefferson.	8	5,162,[illegible] 50	41,300,780 40
Madison.	8	18,086,617 40	144,694,300 66
Monroe.	8	13,057,326 07	104,458,400 50
J. Q. Adams.	4	12,625,478 50	50,501,914 31
Gén. Jackson.	8	18,224,091 98	145,792,735 60
Van Buren.	3	37,135,654 36	111,406,963 00

Somme totale............$[illegible],[illegible],291 18

PAIEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Général Washington	pendant 8 ans		$36,[illegible],946 92
John Adams	do	4	18,867,862 60
Jefferson	do	8	66,106,398 53
Madison	do	8	83,[illegible],942 78
Monroe	do	8	101,[illegible],111 22
J. Q. Adams	do	4	46,303,330 43
Général Jackson	do	8	64,190,338 00

Pour les dépenses et la dette.......$1,060,[illegible],534 75

POUR L'ABEILLE.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.
Concitoyens—Nous sommes à la veille d'une triple élection: 1o. Celle du Président et du Vice Président des Etats Unis, 2o. Celle de nos représentans au Congrès, 3o. Celle de notre Législature.

Vous savez ou vous ne savez pas qu'il n'y a que deux candidats à la Présidence: Martin Van Buren et le général Wm. H. Harrison. Examinons un peu leurs droits respectifs.

"Pour ce qui est des principes du premier, nous les "connaissons tous," autant qu'on peut les connaître: C'est à dire que nous ne les connaissons pas du tout; par la raison toute simple qu'il est très douteux qu'il ait jamais eu des principes. "Il a toujours été fidèle au parti démocrate." On dira peut-être bien qu'il a souvent combattu les démocrates, enrôlé qu'il était dans les rangs des fédéralistes, comme, par exemple, quand il a combattu de toutes ses forces la réélection du Démocrate Madison; mais, comme l'a dit un homme d'esprit, il n'y a que les sots qui ne changent pas: et l'on doit rendre cette justice à Van Buren qu'il a changé très souvent afin de prouver sans doute qu'il n'était point sot. Ce qui ne m'empêche pourtant pas de répéter le mot d'ordre qu'il nous a toujours été fidèle.

"Il a toujours recommandé la plus grande économie" [illegible] ne l'a pas empêché de dépenser [illegible] ... mais ce n'est pas à nous dém[illegible]

[illegible] pour un pionnier, puisque nous [illegible] de [illegible] remarquons que [illegible] qu'il a été [illegible] l'économie. [illegible] que c'est une [illegible] à jamais vu [illegible] les Anglais: ce qui ne l'empêche pas d'être un excellent citoyen.

"Il s'est toujours opposé noblement à ces mesures dangereuses qui ont occasionné cette gêne dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui."

En disant ceci je sens bien la rougeur me monter au front; car on ne saurait se dissimuler que, loin de s'être opposé à ces mesures, il les a approuvées lorsqu'elles ont été prises par son "illustre prédécesseur" et qu'il les poursuit lui-même avec une obstination déplorable. Mais au diable les remords! que m'importe le mal du public pourvu que je n'en souffre pas.

"Il a toujours tâché de maintenir une balance égale entre toutes les classes de notre population." La preuve c'est qu'il a fait accorder aux nègres de New-York le droit de suffrage.

Le général Harrison est tout l'opposé de Van Buren: il n'a jamais changé de parti et s'il a été bien vu par Washington et par Adams, il a été l'ami de Jefferson, de Madison et de Monroe. Pouvant s'enrichir, il est demeuré pauvre: preuve qu'il n'a pas de savoir faire.

Il a poussé la brutalité jusqu'à battre dans plusieurs rencontres les Indiens et les Anglais: ce qui est fort mal fait à lui.

Il a été nommé par une convention nationale composée des délégués de tous les Etats de l'Union, des Etats du Sud comme de ceux du Nord; il a toujours combattu les abolitionistes qui le détestent cordialement: preuve qu'il doit être véhémentement soupçonné d'abolitionisme.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas à balancer dans votre choix.

Quant à un vice-président, nous ne vous recommandons personne; vous nommerez qui vous voudrez.
UN DEMOCRATE.
(A continuer.)

ACCIDENT.—Hier, dans l'après-midi, M. Breakey et sa femme se rendaient en voiture au lac par le bayou St-Jean, lorsque le cheval s'emporta et sauta dans le bayou, traînant après lui la voiture. M. Breakey parvint à sauver sa femme à qui l'on fit passer une planche du rivage; mais avant qu'on ait pu lui donner le même secours, ses forces étant affaiblies, il disparut dans l'eau et se noya. Son corps a été retrouvé peu d'instants après et transporté à son domicile.

Mr. James H. Caldwell a droit aux remercîments des whigs pour l'empressement qu'il a mis à prêter la salle du théâtre St. Charles pour l'assemblée de mardi.

Il est tombé récemment, dans les Attakapas, des pluies fort abondantes qui ont fait grand bien aux moissons.

Le Whig de Féliciana promet, pour le mois de juillet, 400 voix en faveur de Harrison dans la paroisse d'Est-Féliciana. Cela donnera aux whigs une majorité de près de 900 voix.

INTERIEUR.
(Correspondance de l'Abeille.)
Washington, 8 juin 1840.

L'irrégularité avec laquelle vous avez dû recevoir ma correspondance depuis dix ou douze jours, provient d'une indisposition qui m'est survenue. Mais je suis aujourd'hui tout-à-fait rétabli et vous n'aurez plus aucun retard à craindre. Les discussions qui ont eu lieu au sénat sur le projet de création d'une armée permanente, sont enfin terminées; et les loco-focos ont voté en masse pour l'impression à vingt mille exemplaires du rapport du comité sur les milices. Le rapport a été fait pour servir les projets de l'administration, pour prôner le projet présenté par le secrétaire de la guerre et recommandé par le président, et pour nuire au général Harrison dans l'opinion publique. Cependant les fédéralistes loco-focos n'ont pas osé demander que le rapport et le bill du secrétaire accompagnassent le rapport du comité.

Il est pourtant question d'une proposition de faire imprimer le rapport du secrétaire, pourvu qu'il soit accompagné de ceux du général Harrison. Je pense que cette proposition sera acceptée.

Le sénat s'est occupé aujourd'hui des banques du district de Colombie; et il a adopté une résolution prolongeant de deux années le terme des chartes des banques existantes. MM. Benton, Allen, et Tappan se sont violemment opposés à cette mesure.

La discussion du bill de la sous-trésorerie a presque rempli toutes les séances de la Chambre; whigs et fédéralistes loco-focos y ont pris une part à peu près égale; et il n'y a pas d'apparence encore qu'elle se termine bientôt.

Un de plus.—Le *Beaver City Chronicle*, publié à Beaver, a substitué les noms du général Harrison et de J. Tyler à celui de Van Buren qui figurait en tête de ses colonnes.

Retraites—M. Tuley, candidat Van Buréniste pour le poste de lieutenant gouverneur de l'Indiana, a suivi l'exemple du candidat loco foco pour la même charge dans le Kentucky, et s'est retiré. Trois des candidats inscrits sur le ticket loco foco du Mississipi, se sont également retirés: ce sont le juge Suitman, le colonel Claiborne et Chapman Levy.—Dans le Tennessee, quatre des électeurs loco focos n'ont pas voulu non plus courir les chances d'une défaite.

EXTERIEUR.
TEXAS.
Nous avons reçu hier par le *New-York* nos journaux de Galveston jusqu'au 22 et de Houston jusqu'au 20 courant.

Les fédéralistes s'occupent activement à faire des recrues dans le Texas.

Il est tombé des pluies abondantes à Galveston.

Quatre bâtiments de guerre texiens: le *Zavala*, l'*Austin*, le *San Jacinto* et le *San Bernard* viennent de recevoir des ordres pour partir. Il est probable que nous verrons quelqu'un d'entr'eux dans notre port.

Les journaux sont entièrement dépourvus d'intérêt.

VARIÉTÉS.
LA CHASSE AUX AMANS.
(Voir l'Abeille du 22 courant.)
XII.—*Fin.*

Jusqu'alors l'avantage de la journée restait à M. de Livernois, qui sur trois conflits plus ou moins périlleux avait remporté deux succès, l'un contre le peintre, dont les yeux semblaient mieux bandés que jamais, l'autre contre le poëte habilement poussé sur le terrain littéraire et désarmé sans coup férir. Avec M. La Berthonie, il est vrai, la lutte encore indécise menaçait de devenir tragique; mais c'était là un faible souci pour le baron, qui redoutait l'ironie du gros homme beaucoup plus que son épée.

—Je lui ai donné hier une leçon d'équitation, pensait-il, demain je lui en donnerai une d'escrime; le tout gratis.

La perspective d'un duel anime l'esprit lorsqu'elle ne l'inquiète pas. Rarement timide, M. de Livernois éprouvait en ce moment un redoublement d'assurance que trahissaient la fierté de son maintien et l'épanouissement de son visage. Rien qu'à voir la superbe audace avec laquelle il lançait son cabriolet à travers la mêlée d'équipages, d'omnibus, de charrettes, de voitures de toute sorte qui lui disputaient le passage, on reconnaissait l'homme qui, se sentant né pour la victoire, regarde le but et non l'obstacle.

Contre son attente, le baron trouva l'atelier fermé.

—Quel bonheur s'il était sorti! se dit-il en redescendant lestement au premier étage.

Introduit dans le salon il vit son vœu réalisé. Mme Colonge était seule, languissamment étendue sur une causeuse près du feu; elle paraissait plongée dans une douloureuse rêverie, et telle était sa préoccupation, qu'au bruit de la porte elle ne fit aucun mouvement. M. de Livernois l'examina un instant avec attention, et, s'approchant ensuite d'un pas discret:

—Madame, lui dit-il, voici l'album que vous désirez; vous l'auriez eu plutôt si je n'avais trouvé chez moi un importun dont il m'a été presque impossible de me débarrasser.

Aurélie prit le livre par un geste machinal et le posa sur une table sans l'ouvrir.

—J'ai vu le tableau, dit-elle en levant sur le baron un sombre regard.

—Vous croyez sans doute que j'ai voulu vous tromper, répondit-il vivement; je vous jure que la tête dont je vous ai parlé existait hier encore; je l'ai vue de mes yeux.

—Moi aussi je l'ai vue, reprit Mme Colonge, avec l'accent d'une indignation contenue.

Un éclair de satisfaction illumina la physionomie de M. de Livernois, qui prit un siège et se vint asseoir tout près de la jeune femme.

—Vous savez que je suis votre confident, lui dit il d'une voix onctueuse; vous pouvez tout me dire; car personne ne vous écouterait avec un dévouement plus absolu et une sympathie plus sincère. Voyons: que s'est il passé?

—Peu de chose, répondit-elle en souriant amèrement; on a vu que la tête dont vous parlez ne me plaisait pas, et on a bien voulu l'effacer.

—En vérité, on vous a fait ce sacrifice! Il a dû coûter au cœur d'un artiste?

—Et plus encore au cœur d'un amant.

—Vous croyez donc toujours qu'il aime cette femme?

—N'est-ce pas vous même qui me l'avez dit?

—Peut-être ai-je eu tort, répondit le baron avec un accent hypocrite; mais vous avez voulu savoir la vérité, et il ne dépendait pas de moi de l'adoucir.

—Vous me croyez plus faible que je ne suis, répartit Aurélie en levant fièrement la tête; j'ai assez d'énergie pour entendre la vérité, si cruelle qu'elle soit. D'autres femmes à ma place s'évanouiraient, fondraient en larmes ou parleraient de mourir; pour moi, je saurai supporter ma position avec calme et fermeté. Lorsque M. Colonge me montrait de l'attachement, j'éprouvais pour lui à mon tour l'affection la plus sincère; mais aujourd'hui qu'il ne m'aime plus, je me mépriserais si je l'aimais encore. La révolution qui s'est opérée dans mon esprit m'étonne moi-même; je ne me croyais pas ce caractère ferme et vindicatif. Tant que j'ai douté, j'ai beaucoup souffert; maintenant que je ne doute plus, c'est à peine si je me rappèle cette souffrance.

—Souffrir ne remédie à rien, dit M. de Livernois d'une voix insinuante; et je ne puis qu'applaudir à votre courage.

—Pleurer! gémir! me désespérer reprit Mme. Colonge avec un rire qui semblait convulsif; me ronger le cœur pour un ingrat qui me trompe! jouer le rôle de victime! Non certainement je ne serai pas si folle; on se moquerait de moi et l'on aurait raison.

—On ne se moquerait pas de vous, on vous plaindrait, au contraire.

—Ce serait pis. Suis-je donc une femme laide, vieille, sotte ou ridicule pour qu'on me plaigne? La pitié! je n'en veux pas; mieux vaudrait l'outrage. Si je savais que vous eussiez pitié de moi, je ne vous pardonnerais jamais.

—Si votre chagrin m'inspirait un autre sentiment [illegible]

[illegible]

—Tous les rivaux écartés, [illegible] pour le moment [illegible]. Continuant à cette réflexion, M. de Livernois arrêta ses yeux [illegible] regard le plus fascinateur, et se penchant vers Aurélie:

—Vous parlez d'offense! lui dit-il d'une voix pathétique; nommez vous ainsi la sympathie la plus vive, le respect le plus profond, le dévouement le plus sincère, la tendresse la plus ardente, l'amour enfin! un amour tel que jamais femme n'en inspira un semblable!

—Vous m'aimez! demanda Mme Colonge d'un air de satisfaction.

—A en perdre la tête! à en mourir! répondit le baron qui, en voyant sourire la jeune femme, trouva le procédé singulier et se prit à craindre un succès trop facile.

—Vous verrez, pensa-t-il, qu'avec mes raffinemens de tactique et de prudence, j'aurai perdu deux mois aussi niaisement qu'eût pu faire un écolier; ayez donc la bonhomie de croire à la vertu!

Le baron, qui approchait de la cinquantaine, en amour était naturellement de l'ancienne école; il se mettait à genoux. En cette occasion il n'eut garde de manquer à une formalité qu'il regardait comme l'assaisonnement indispensable de toute déclaration bien conditionnée. Il se jeta donc sur le tapis avec d'autant plus de respect dans l'attitude, qu'il en avait moins dans le cœur.

Cette fois Aurélie fit mieux que sourire, elle rit tout haut et sans chercher à se contraindre.

—Qui a gagné? demanda-t-elle tout à coup à son mari, qui, vers la fin de cette scène, était entré furtivement dans le salon et s'était avancé jusque derrière le baron sans que celui-ci l'entendît venir.

Surpris d'une question qui ne lui était pas adressée, le séducteur suranné suivit la direction des yeux de la jeune femme et tourna brusquement la tête. A la vue de l'artiste qui le regardait avec son sang froid habituel il se leva tout effaré, prit son chapeau et se dirigea vers la porte de l'air d'un homme qui craint, s'il reste un seul instant de plus, d'être obligé de sortir par la fenêtre.

—Où allez-vous? lui dit Colonge avec un sourire aussi calme que moqueur, restez, rasseyez-vous. Je ne suis point un mari féroce, je n'ai dans ma poche ni pistolet, ni poignard.

Il était une chose plus redoutée de M. de Livernois qu'un coup de poignard ou de pistolet; c'était le ridicule.

—Si je sors ainsi, se dit il, cette déroute sera mon Waterloo et je ne m'en relèverai pas.

Le baron rassembla tout ce qui lui restait de présence d'esprit, d'aplomb et de courage, et accepta le fauteuil que lui offrait le peintre.

—Je ne sais trop à quel jeu nous venons de jouer, dit-il avec une grimace qu'il prit pour un sourire; tout ce que je puis deviner, c'est que j'ai perdu.

—Vous n'êtes pas le seul, répartit Aurélie en lançant à son mari un regard malicieux.

—Oui, baron, je suis votre compagnon d'infortune, dit Colonge d'un ton d'engouement que la circonstance rendait étrange. Il faut que je vous explique tout cela; car, malgré votre esprit, il vous serait impossible d'y rien comprendre. Sachez d'abord que la petite scène renouvellée de Tartuffe, dans laquelle vous venez de jouer un rôle principal, est de l'invention de madame et non de la mienne; c'est madame qui en a combiné les accessoires, se fiant avec raison, quant au principal, à votre amabilité et à votre éloquence. Pour rendre l'imitation plus exacte, elle voulait que je me misse sous cette table, comme Orgon; mais j'ai obtenu, par amendement, de me placer derrière une des portières. La position était moins pittoresque, il est vrai, et si j'avais, comme vous, l'habitude de rester à genoux, nul doute que je n'eusse suivi scrupuleusement la tradition dramatique; enfin j'ai fait de mon mieux.

—Moi aussi, dit Mme. Colonge en riant malignement. Baron, ne trouvez-vous pas que j'ai fort bien joué mon rôle de femme trahie et ne respirant que la vengeance?

—Il faut être juste pour tout le monde, reprit le peintre; le baron a eu de beaux moments, il a dit fort bien: "Vous parlez d'offense! Nommez vous ainsi la sympathie la plus vive, &c."

—Et mieux encore: "A en perdre la tête! à en mourir!" reprit Aurélie en parodiant sans miséricorde l'accent emphatique du galant désappointé.

—La pantomime, digne de l'éloquence, poursuivit le mari, on ne se met pas mieux à genoux.

—On se mettait donc à genoux autrefois? dit la jeune femme qui adressa au baron, de l'air le plus ingénu, cet impitoyable sarcasme.

Pendant cette exécution, le patient, sans essayer une défense inutile, se tenait coi sur son fauteuil. Vainement affectait-il l'air d'insouciance impassible par lequel les esprits supérieurs dominent leurs désastres; la nature plus forte que la volonté se refusait à cet héroïque mensonge. Malgré les efforts désespérés du baron, son sourire ne jouait plus, on eût dit d'une artillerie enclouée.)

—Maintenant, continua le peintre du même ton de tranquille persiflage, je dois vous expliquer le prologue de notre petit proverbe. Vous savez de quel air j'ai accueilli la dénonciation de la Berthonie et comment j'ai refusé de croire que vous eussiez l'intention de plaire à ma femme? Aurélie n'a pas été de mon avis; en vain lui ai-je parlé de votre amitié pour moi, en vain lui ai-je énuméré les services que vous me rendez depuis plusieurs mois en veillant sur elle avec une sollicitude infatigable: elle a persisté à révoquer en doute votre désintéressement et votre sincérité. J'ai pris votre parti, comme vous pouvez croire; peine perdue! tandis qu'à mes yeux vous demeuriez le plus dévoué des amis, aux siens vous en étiez le plus perfide, le plus hypocrite, le plus déloyal. Excusez-moi, c'est ma femme qui parle. Bref, notre discussion s'est terminée à l'anglaise, par un pari.

—Dont je paierai les frais, interrompit M. de Livernois en se levant brusquement; c'est juste: *væ victis!*

Vaincu, il l'avouait lui-même, le baron en ce moment bornait ses vœux à opérer convenablement sa retraite.

—Vous avez de l'esprit, dit-il au peintre; et sans vous offenser, Madame en a davantage. A armes égales, il me serait difficile de lutter, et puisque vous êtes deux contre un je puis sans humiliation avouer ma défaite. Pour prix de la leçon que je viens de recevoir, je veux à mon tour vous donner un conseil.

—Je vous écoute, dit Colonge.

Le baron se pencha vers lui.

—Dorénavant, gardez votre femme vous-même, lui dit-il à l'oreille; c'est le plus sûr. Mr. de Livernois n'attendit pas la réponse de l'artiste, et il prit congé d'Aurélie en la saluant sans trop d'embarras; Colonge le reconduisit jusqu'à l'antichambre.

—Au revoir, mon cher, lui dit le baron en sortant.

—Adieu, répondit le peintre, qui appuya sur ce mot.

—Adieu soit, mais si nous ne devons plus nous revoir, j'espère du moins que vous ne me garderez pas rancune. Soyez sûr qu'à ma place personne n'eût été plus irréprochable. Ce n'est pas impunément qu'on épouse une si jolie femme.

—Je le sais, et je vous pardonne.

—Et moi je te maudis, pensa M. de Livernois, dont la physionomie soutenue jusqu'alors par un excessif amour-propre, prit dès qu'il fut seul une expression si abattue, que le domestique qui gardait le cabriolet lui dit avec une respectueuse commisération:

—Monsieur est malade?

—Qu'est-ce que cela te fait, imbécile! répondit le baron, en allongeant au cheval un coup de fouet furieux.

En rentrant dans le salon, Colonge s'approcha de sa femme qui l'accueillit d'un air moitié moqueur, moitié boudeur.

—A nous deux maintenant, lui dit-elle, en le menaçant du doigt; vous rappelez-vous ce que vous me disiez dans l'atelier?

—Je t'aime; est-ce cela? répondit l'artiste avec un tendre sourire.

—Pas le moins du monde. Voici ce que vous disiez: "Sachez, Madame, que je vois tout, que je sais tout; que pas une de vos démarches ne m'échappe, que je lis dans vos pensées même!" Oseriez-vous en dire autant?

—Pourquoi pas?

—Quoi! vous soutiendriez que vous êtes jaloux de moi?

Un peu plus que je ne voudrais l'être.

—Les jaloux voient souvent ce qui n'est pas, à plus forte raison ce qui est. Et vous qui prétendez être si clairvoyant, vous êtes vous jamais douté des perfides intentions de M. de Livernois; ne vous êtes vous pas laissé complètement abuser par ses protestations d'amitié; en un mot, et vous mériteriez bien que ce mot soit méchant, n'avez-vous pas été sa dupe?

—Je ne crois pas.

—Mais j'en suis sûre, moi, reprit Aurélie avec vivacité, et cela suffit pour m'apprendre ce que je dois penser de votre tendresse. Si vous m'aimiez comme vous dites, vous devineriez tout, et personne ne pourrait vous tromper.

—J'ai bien envie de faire ma confession générale, dit Colonge en riant; mais je n'ose pas, tu es trop grondeuse aujourd'hui.

—Le plus grand des péchés, c'est de peu aimer sa femme; celui-là connu, le reste n'est rien.

—Tu ne te fâcheras pas?

—Parlez donc.

—Ma conduite va te paraître étrange; mais tu la trouveras excusable si tu veux bien réfléchir à la position difficile où me place le don de plaire que tu possèdes à un degré si éminent et si effrayant, pourrais-je dire. Quoique tu doutes de ma jalousie, dans tes victimes, je vois des ennemis, et ces ennemis sont si nombreux que, désespérant de les vaincre à force ouverte, j'ai dû recourir à la ruse. Tu sais ce que c'est que la chasse au chien d'arrêt?

—Quelle ridicule question! s'écria Aurélie avec impatience.

—Pas si ridicule; il faut bien que j'emploie une image matérielle pour te faire comprendre mon système de défense. Un bon épagneul quête le gibier avec ardeur, l'arrête à distance et le fait partir sous le coup de feu de son maître; un pareil serviteur me devenait fort nécessaire dans la lutte inégale où je me trouvais engagé. J'ai donc choisi parmi tous tes adorateurs, le plus fin, le plus habile, le plus rusé, celui enfin en qui j'ai cru découvrir le meilleur flair.

Et je l'ai dressé, sans qu'il s'en doutât, à dépister ses rivaux qu'il ne demandait qu'à mordre. Nous sommes entrés en chasse, lui se moquant tout bas de ma confiance, moi riant sous cape de sa trahison. L'épagneul a fait merveille; je dois lui rendre cette justice. C'est grâce à lui surtout que Mariensdorf, Don Antonio, Roquainecourt, La Berthonie, Régnier, en un mot, toute la volée de perdreaux se trouvent en ce moment dans ma gibecière.

—Et l'épagneul? dit Mme. Colonge, qui contempla son mari d'un air émerveillé.

—Il s'est fait [illegible].

—M. de Livernois! s'écria-t-elle en partant d'un éclat de rire.

—Qui mieux que lui eût pu remplir ce rôle?

—Ainsi tu avais tout deviné?

—Dès le premier jour.

—Est-ce bien de la jalousie, ou n'est-ce que de l'esprit?

—C'est de l'amour! répondit le peintre en venant s'asseoir sur la causeuse près de sa femme.

Le lendemain le baron de Livernois et M. La Berthonie eurent une explication qui se dénoua de la manière la plus pacifique; car, aussi maltraités l'un que l'autre, ils reconnurent en hommes d'esprit qu'un duel au lieu de réparer leur déconvenue, ne ferait que les rendre un peu plus ridicules. Félicien Régnier à qui ce fait sentir la nécessité d'une Béatrix quelconque se résigna philosophiquement à mourir d'amour pour Mme de Gabriel, qui, de son côté, n'a pas failli à ses devoirs d'ange et lui a trouvé un éditeur. Enfin, à l'ouverture du salon, les amis de Colonge cherchèrent [illegible]

[illegible] tableau [illegible]
CHARLES DE BERNARD.

OPINIONS COMPARÉES DE HARRISON ET DE VAN BUREN RELATIVEMENT A L'ABOLITIONISME.

GÉNÉRAL HARRISON.
En décembre 1809, étant gouverneur de l'Indiana, il [illegible] improuva des pétitions [illegible] pour but de faire *suspendre* l'ordonnance de 1787 qui prohibait l'esclavage.

En 1819, il vota, comme membre de la Chambre des Représentans au Congrès, contre la clause qui faisait de l'émancipation dans le Missouri et l'Arkansas une condition d'admission dans l'Union; c'est-à-dire qu'il vota pour l'admission pure et simple sans imposer l'obligation d'abolir l'esclavage.

Sur cette question importante du Missouri, il s'est rangé avec les membres du Sud pour résister aux abolitionistes qui voulaient n'admettre les nouveaux Etats, qu'à la condition d'abolir l'esclavage de leur constitution. Et ce fut ce vote anti-abolitioniste qui empêcha sa réélection.

En 1822, il termine ainsi son adresse à ses constituans:

"En résumé, concitoyens, notre ligne de conduite est tracée par l'humanité et le devoir. Nous ne pouvons émanciper les esclaves des autres Etats sans leur consentement."

En 1833, dans un discours prononcé à Cheviot, on trouva ces paroles remarquables qui résument son opinion à cet égard.

"La discussion du sujet de l'abolition dans les Etats libres, est également nuisible aux esclaves et à leurs maîtres et CETTE DISCUSSION EST CONTRAIRE AUX PRINCIPES DE LA CONSTITUTION."

En 1836, dans une lettre à M. Thomas Sloo de cette ville, le général Harrison disait.

"Je ne crois pas que le congrès puisse abolir l'esclavage dans les Etats, *ni intervenir en aucune manière dans les droits de propriété des citoyens* excepté sur la demande des Etats qui voudraient se débarasser de leurs esclaves moyennant compensation, mais non autrement. Ces opinions sont du reste celles de JEFFERSON et de MADISON.

"Je ne crois pas, ajoute-t-il, que le congrès puisse abolir l'esclavage dans le district de Columbie sans le consentement de la Virginie, du Maryland et des citoyens du district."

M. VAN BUREN.
Il commence sa carrière [illegible] en 1820, en [illegible] approbation, comme sénateur de l'Etat de New York, à la résolution suivante:

"Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat; et attendu que nous considérons l'esclavage comme un mal déplorable, et que dans notre opinion on doit lui opposer toutes les barrières que peut fournir la constitution pour prévenir son extension; et que comme la Constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'exiger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union—C'est pourquoi il est:

"Résolu que nos sénateurs soient *instruits* et que nos représentans soient requis de s'opposer à l'admission, dans l'Union, d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission."

Ainsi il a été d'opinion que le Missouri ne devait pas être admis dans l'Union parceque c'était un Etat à esclaves: ce qui était aussi l'opinion des abolitionistes.

En 1821, étant alors membre d'une convention de l'Etat de New York chargée d'amender la constitution; il parla et vota pour donner le droit de suffrage aux nègres libres.

En 1836, il dit avec le style tortueux qu'il lui est particulier:

Je ne croirais pas, d'après les lumières dont je me suis entouré, pouvoir en conscience prononcer que le congrès n'a pas le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage ou d'abolir l'esclavage dans le district de Columbie.

Marié—Hier soir, par Mr. F. M. Alexander, Mr. E. G. Marsicks à Mlle. Adelaide U. Perilliat, tous deux de la Nouvelle-Orléans. *(Mobile Merchant & Planters.)*
26 juin—3 Journal du 23 juin.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. HENRY DUGUÉ, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.
26 av—60

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1840.

Espèces	5 @ 6	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	2½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	7 @ 8	do.
Souverains	$4 15 @ $4 20.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 20	
do Mexicains	16 @ 16 37.	
Or Américain	6 @ 8	pour cent prime.

PORT-AU-PRINCE, 30 mai.
Nous avons sur place un fort approvisionnement de denrées américaines. Le café vaut $19, le bois de Campêche $9, les doublons espagnols $41 à 42; les piastres mexicaines $2 90; l'argent est rare.

DERNIÈRES DATES.

New-York	juin 15	Liverpool	mai 18
Londres	juin 14	Londres	mai 16
Philadelphie	juin 15	Havre	mai 15
Washington	juin 14	Paris	mai 14
Baltimore	juin 14	Bordeaux	mai 8
Charleston	juin 18	Marseille	mai 8
Vera-Cruz	juin 2	Cadix	avr. 30
Tampico	juin 6	Havane	juin 13
Mexico	mai 27	Houston	juin 22

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPÉDIÉS.
Brick (esp.) Vigilante, Maristany, Havane, R Groning & co
Goel. Ventura, (mex.) Basso, Campêche, S Fernandez
Joven Rosario, (mex.) Salazar, do do
G H Wetter, Thompson, St. Yago de Cube, Kohn, Daron & co
Viola, Lane, Boston, John A Merritt
Creole, Olney, Mobile, capt

ARRIVÉS.
Goel. Swan, Trainer, de la Mobile.
Navire à vapeur Columbia, Windle, en 40 heures de Galveston, sur lest.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
Steamer South Western, Vautor, de la Rivière Rouge.

MEMORANDA.
La Rivière Rouge baissait rapidement lors du départ du South Western.
Arrivé d'ici à New York, le 14 juin, navire à vapeur Neptune, Pennoyer, en 9 jours et en 2 de Charleston.
A New-York, navire Republican, Wilson, partant le 19 juin.
Arrivé d'ici à Philadelphie, le 15 juin, brick Swan, Snell.
Expédié à N. York pour ce port, le 15, navire Jacob Pennell, Martin, navire Lehigh, Plummer.

AVIS.—Le magnifique steamer Corinthian, capitaine Brodes, partira ce matin à 10 heures pour Louisville, Cincinnati et Portsmouth. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
26 juin SAML. BELL, 89, rue des Magasins.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 73.
64 56 29 15 60 4 70 14 65 27 48 53
TIRAGE AUJOURD'HUI à 6 heures à l'Exchange Hôtel.
Gros lot $6,000
1 Lot de 5,000
1 Lot de 2,500
1 Lot de 1,500
1 Lot de 1,500
1 Lot de 1,200
1 Lot de 1,100
1 Lot de 1,100
1 Lot de 1,000
1 Lot de 700
Billets, $3 00—coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
26 juin 38, rue du Canal.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le Bataillon se réunira (en bourgeois) lundi prochain, 29 courant, à 7 heures précises de l'après midi, à l'Arsenal, rue St. Pierre, pour affaires importantes.
Les Canoniers sont invités à être ponctuels.
Par ordre du major
26 juin AD. SCHREIBER, adjudt. major.

RESIDENCE POUR L'ETE.
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
A PASCAGOULA.
UNE jolie maison située à un mille de la mer, sur la rivière Pascagoula. Cette maison offre toutes les commodités désirables pour une famille ou deux, pendant l'été; elle est composée de huit appartements, dans lesquels il y a six bois de lits, et les matelas, chaises, tables, nécessaires pour une famille; une cuisine spacieuse, chambres pour domestiques et aussi une maison pour prendre des bains; il y a sur le devant un joli parterre et des arbres fruitiers.
Possession en sera donnée immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à Victor Wiltz, rue de la Levée entre les rues Conti et Bienville, No. 46, ou à J. B. Delmas à Pascagoula. 26 juin—6t

AVIS.—Le soussigné, consul de la République de Texas, est autorisé par son gouvernement à recevoir les billets du dit gouvernement devant être retirés conformément à un acte du dernier Congrès. Il sera émis des certificats pour le montant des billets déposés avant le 1er juillet prochain, portant intérêt à raison de dix pour cent et payables [illegible]; les billets ainsi déposés seront renvoyés au département du trésor aux frais du gouvernement du Texas.
26 juin—6 WM. BRYAN.

Succession de James B. Anderson.
LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de James B. Anderson, sont priées de les présenter au soussigné, dûment légalisées, le, ou avant le 6 juillet prochain, et ceux qui doivent à la dite succession sont également requis de venir solder leurs comptes immédiatement. O. B. HILL, curateur.
26 juin—12.

PORC—300 barils porc mess, M.O., à vendre par
26 juin ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras.

JAMBON—60 boucauts jambon fumé, à vendre par
26 juin ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras.

DOUBLONS—Mexicains à vendre par
26 juin SAML. BELL, 89, rue des Magasins.

TRAITES sur New York, à vendre par
26 juin WM. G. HEWES, rue Natchez.

TOILE FORTE en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
26 juin 66, rue du Camp.

FARINE—800 barils farine superfine, marques de choix à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.,
26 juin 36, rue Poydras.

GRAISSE—700 frequins en tranches, et 40 barils dito, en magasin et à vendre par
26 juin ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras.

CRAVATES—Cravates en mousseline brochées et unies, à vendre chez CLASON & VLES,
26 juin rue de Chartres, 44, au 1er.

40 ACTIONS de la banque Consolidée, à vendre. S'adresser à J. DUFOUR,
26 juin—3 141, rue de Chartres.

SOIERIE.—Gros de Naples; bas et demi bas; cravates noires et foulards de fantaisie, à vendre chez
26j CLASON & VLES, No. 44, Chartres, au premier.

SANGSUES—Quelques milliers de sangsues en gros et en détail, à vendre à bon marché chez H. CURTIUS,
26 juin Enc. de la rue la Course et Tchoupitoulas.

SIROP de Salsepareille—100 caisses récemment reçues à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
26 juin 66, rue du Camp.

BEURRE de mai—40 barillets en débarquement du steamer Chester, de St. Louis, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
26 juin 66, rue du Camp

LARD—12 boucauts jambons—12 do. plats-côtés et 6 do épaules, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
26 juin 66, rue du Camp

SUCCESSION DE MARIE LOUISE BEAULIEU f. c. l.
Mardi vingt-huit juillet, à 2 heures P. M.—En vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable juge de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'un étant un jugement rendu le 6 juin 1840 et signé le 11 juin 1840 et l'autre daté le 26 juin 1840, il sera vendu à la salle des Bains située rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de Marie Louise Beaulieu f. c. l. afin d'effectuer un partage entre les héritiers, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé à l'encoignure des rues St. Charles et la place Tivoli ou Cirque, mesurant environ trente pieds de face à la rue St. Charles, sur soixante et dix pieds de profondeur et face à la rue du Tivoli et s'élargissant dans le fond, le tout plus ou moins.
Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, lesquels billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an en cas de non paiement à l'échéance.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. Percy notaire public. 26 juin

SUCCESSION de feu Sarah Baum—Vente par le Régistre des testamens—*Mardi vingt huit juillet à une heure P. M.*, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 juin 1840, il sera offert en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Sarah Baum, le mobilier et meubles [illegible]
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des testamens.

[illegible] Proclamation [illegible] le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane [illegible] le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivants, savoir:
Un Représentant au 27me. Congrès à élire dans le premier District Congressionnel, composé des Comtés d'Orléans, Côte des Allemands, Acadie et Lafourche.
Un Représentant au 27me Congrès à élire dans le second District Congressionnel composé des Comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Féliciana.
Un Représentant au 27me Congrès à élire dans le troisième District Congressionnel composé des Comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.
Et attendu qu'il est pourvu par la loi qu'aux jours susdits il sera nommé un Sénateur dans chacun des Districts sénatoriaux suivants, qui devront servir pendant quatre années, savoir:
Un Sénateur dans le comté de la Côte des Allemands,
Un Sénateur dans le Comté d'Acadie,
Un Sénateur dans le Comté d'Opelousas
Un Sénateur dans le Comté des Rapides
Un Sénateur dans le Comté de Concordia.
Un Sénateur dans le District comprenant les paroisses de Ste. Hélène, St. Tammany, Washington et Livingston.
Un Sénateur dans le Premier District du Comté d'Orléans.
Et un Sénateur dans le troisième District du Comté d'Orléans.
Et attendu qu'il est aussi pourvu par la loi que ledit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante Représentants à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis dans tout l'Etat qui devront servir pendant l'espace de deux années, de la manière suivante, savoir:
Un Représentant dans la paroisse Plaquemines.
Un Représentant " " St-Bernard.
Sept Représentants " " d'Orléans.
Un Représentant " " Jefferson.
Un Représentant " " St-Charles.
Un Représentant " " St-Jean-Baptiste.
Deux Représentans " " St-Jacques.
Un Représentant " " Ascension.
Deux Représentans " " Assomption.
Trois Représentans " " Lafourche-Intérieur.
Un Représentant " " Terrebonne.
Un Représentant " " Iberville.
Un Représentant " " Ouest Baton-Rouge
Un Représentant " " Pointe-Coupée.
Un Représentant dans les paroisses Concordia, Carroll et Madison.
Deux Représentans dans le comté et les paroisses de Natchitoches et Cado.
Un Représentant dans la paroisse Catahoula et telle portion de la paroisse de Caldwell qui était antérieurement comprise dans la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Rapides.
Un Représentant dans la paroisse Avoyelles.
Trois Représentans dans les paroisses St. Landry et Calcasieu.
Deux Représentans dans la paroisse Lafayette.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Marie.
Un Représentant dans la paroisse St. Martin.
Deux Représentans dans la paroisse Est Bâton Rouge.
Un Représentant dans la paroisse de Claiborne.
Un Représentant dans les paroisses de Ouachita et de l'Union, et dans telle portion de la paroisse de Caldwell qui se trouvait précédemment comprise dans la paroisse Ouachita.
Deux Représentans dans la paroisse d'Est-Féliciana.
Deux Représentans dans la paroisse d'Ouest-Féliciana.
Un Représentant dans la paroisse de Washington.
Un Représentant dans la paroisse de Ste. Hélène.
Un Représentant dans la paroisse de Livingston.
Un Représentant dans la paroisse de St. Tammany.
En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer la présente proclamation, prévenant les électeurs et voteurs qualifiés dans l'étendue de l'Etat, des élections ci-dessus, et ordonnant à tous les juges de paroisse, shérifs, et autres officiers y concernés, de tenir les dites élections pour l'élection des Sénateurs et Représentans susdits, le dit premier lundi de juillet prochain, et des deux jours suivants, dans leurs districts, comtés et paroisses respectifs, et de diriger ces dites élections, et d'en faire le retour de la manière et dans le délai prescrits par la loi.
[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour de mai mil-huit cent-quarante, et la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
(Signé) LEVI PEIRCE,
Secrétaire d'Etat.

Le navire OLYMPIA, capitaine Gray, du Havre, est en déchargement en face du marché aux légumes, de la première municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
26 jan F. PERRET.

Le capitaine, ni le consignataire du brick français LOUISE, ne sont responsables des dettes contractées par l'équipage. J. P. BONNET,
23 juin 3, Royale.

Les consignataires des marchandises par le brick français, la LOUISE, capitaine Auvean, venant de Marseille, sont priés de faire leurs formalités en douane.
20 juin J. P. BONNET, 3, rue Royale.

Le Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan est transporté au No. 9, de la rue du Camp, à l'encoignure de la rue Gravier. 18 juin—1m

A LOUER.—Le magasin No. 20 de la rue de la Douane, ci-devant occupé par Messrs. Coit & Co. Possession peut être donnée immédiatement. S'adresser à
26 mai—6t H. C. CAMMACK & Co.

$15 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le nègre américain TOM ou ANTHONY, il est parti dans la nuit du 8 au 9 juin, ayant une chaîne au pied, taille de 5 pieds 6 ou 8 pouces, très noir, le cou très court, larges épaules, démarche lourde: il a emporté tout son linge consistant en veste de chasse en drap, bouton de métal, veste do. à raies violettes, un gilet rond, quelques pantalons blancs, un chapeau presque neuf, il a une bague au petit doigt d'une de ses mains, et avait la barbe en pointe, une voix forte et lente, il est âgé d'environ 35 ans. On suppose qu'il se tient dans la seconde municipalité où il a travaillé quelques fois, à charger les navires. Les capitaines de steamboats et navires sont requis de ne pas le recevoir à leur bord sous les peines portées par la loi. DEPOUILLY, rail road Pontchartrain, enc Urquhart et Marigny.
24juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concernent salut:
Attendu que Joseph Prados ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour [illegible] la dite vente fut enregistrée le 28me. jour de Juin de l'année 1840, pour en avoir conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, [illegible] de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 13me. jour de Juin de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 28 de Mars de l'année 1840, dans l'affaire de Avignac Dorville vs. Eloise Marcos, No. 18,914 du docket de cette cour, à laquelle vente il s'est rendu acquéreur pour le prix de cinq mille six cents piastres payable comptant.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Un certain lot de terre situé dans la rue Ste. Anne, entre les rues Bourgogne et Dauphine, mesurant au pied français quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Ste Anne sur soixante dix pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 23 Juin 1840. P. LE BLANC.
24 juin—3, en 30j Député Greffier.

CHEMISES PERDUES—Un paquet contenant sept chemises en toile, marquées "Tracy R. Edson" a été perdu ou enlevé de la charrette de la blanchisseuse le 18 courant. La personne qui rendra ces objets au propriétaire, à l'encoignure de la rue Royale et du Canal sera récompensée de sa peine. 23 juin—6

SUCCESSION DE DANIEL GREGOIRE BORDUZAT.
LES personnes à qui il pourrait être dû par la dite succession, sont priées de présenter leurs titres au soussigné. P. D. D'ABADIE, Exécut. Test.
20 juin—10 No. 15, rue St. Louis.

SUCCESSION DE DANIEL GREGOIRE BORDUZAT.
LES personnes qui doivent à la dite succession sont priées de se libérer dans les mains du soussigné. P. D. D'ABADIE, Exécut. Test.
20 juin—10 No. 15, rue St. Louis.

LE soussigné ayant été nommé syndic de la faillite de Bd. Laudumiey, invite tous les créanciers à lui présenter leurs réclamations, sous le plus bref délai.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1840.
20 juin—3t,en12j. U. LAUVE, 12, rue Bienville.

GOUDRON, résine, esprit de thérébentine etc.—230 barils goudron, 100 do résine, 42 do esprit de thérébentine, 25 do brai, en débarquement de la goëlette Delight, à vendre par
24juin WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

ETOFFES pour habillements de matelots—350 pièces à vendre par
24 juin WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

AVIS Le soussigné ayant été nommé syndic des créanciers de Jean Materre, invite tous ceux qui doivent à la faillite par billet, compte ou autrement à venir payer entre ses mains le montant de leur dette, et ceux auxquels il est dû par ladite faillite de présenter leurs comptes et faire connaître leurs réclamations sous le plus bref délai possible. CHARLES DE BLANC,
26 mai—6,pc. 42 et 43 N. Levée

CORDAGES DE MANILLE—Les soussignés ont en débarquement des navires Mississipi et Louisa, de New York, Solomon Saltus de Philadelphie, et Henry de Liverpool:
50 rouleaux cordages et haussières de Manille,
10 pièces toile à voiles No. 2 à 9,
31 balles ravins duck, fort et mince,
3 balles toile à voile anglaise,
Un assortiment de cables en chaines,
Et des articles de fonte. PRIESTLY & BEIN,
1 mai 22, Vieille Levée

MOULIN A SCIE DE ROBINVILLE,
Rive droite, paroisse Jefferson.
LES soussignés, ayant leur Moulin en opération, sont prêts à exécuter les ordres pour bois de charpente, lattes et essentes, qui pourront leur être transmis, soit audit moulin, soit au magasin de Victor David, rue de la Vieille-Levée.
Paroisse Jefferson, 13 mai 1840.
14 m. JOHN S. DAVID & Co.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c, gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les fesaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
21 février—1 an.

TABAC COUPÉ FIN—30 barils en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
1er juin 22, Vieille Levée.

SAVON—600 caisses savon extra No. 1, et imitation No. 1, de marques différentes, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
22 juin 134, rue des Magasins.

RAISINS et vin de Malaga doux—200 1-2 caisses raisins M. R. très frais et 25 1-4 de barriques vin de Malaga doux à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

LETTRES DE CHANGE sur Cincinnati, à vue et à courtes échéances, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
23 juin 36, rue Poydras

PORC—500 barils, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
23 juin 36, rue Poydras

FARINE—1000 barils farine superfine, de marques de choix, en bon état pour être embarqués, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
23 juin 36, rue Poydras

BEURRE ET FROMAGE de l'Ouest, en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
23 juin 36, rue Poydras

WHISKEY commun—400 barils en magasin et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
23 juin 36, rue Poydras.

LETTRES de change sur Louisville, à vendre par
20 juin Wm. G. HEWES & Co, rue Natchez

TOILE à draps et à voiles, de Russie, à vendre par
20 juin GEO. GREEN & BROTHER, 36, Camp.

BILLETS de l'Illinois et du Tennessee, à vendre par
20 juin JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de Mr Hipolite Paise, d'avoir à se faire connaître à M. E. L Bernard, syndic, et à lui présenter dans le plus bref délai la note exacte du montant de leurs créances respectives.
17 juin—3,en 10j.

AVIS—Succession Delila Clark f. c. l.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de les présenter pour être réglées, à l'exécuteur testamentaire soussigné. PIERRE LASSERRE,
23 juin—6 rue Toulouse 66

A LOUER—On peut se procurer une bonne servante, bien recommandée. S'adresser à M. Baggot, rue de la Commune. 22 juin—6

FARINE—150 barils farine superfine en débarquement et à vendre par
24 juin P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

[illegible] Par ordre du [illegible]
CT. BACON,
26 juin Maréchal des logis, chef par intérim.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 10 juillet prochain, pour la location de la Salle de Bal et dépendances, pour un an à partir du 15 novembre prochain.
Par ordre, J. A. DUREL,
26 juin—6 Secrétaire.

LA société existant sous la raison de Ve. F. Hacker & Co. est dissoute à partir de ce jour, d'un commun accord. Madame Ve. Hacker, reste seule chargée de liquider les affaires de la société et les continuera sous son nom.
Nouvelle-Orléans, 26 juin, 1840.
24j—1 Ve. F. HACKER, F. Ate. GAUDIN.

PERDU 3 billets de $166 66 2/3, tirés par Cephise Fonville, et endossés Mel. Rondes, payables à un, deux et trois ans du 15 novembre 1836, signés *ne varietur* par Mr. Marks, notaire public, et un billet de $240, tiré par Jean Auguste & Hypolite Lafargue, et endossés par Léonard Clément Pascal le 8 mars 1837 à 17 mois, signé *ne varietur* par Joseph Cuvillier, notaire public.
Le public est informé que le paiement des dits billets a été arrêté.
26 juin—3 LOUIS BURDET.

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer *à leurs frais*, dans notre ville, un des meilleurs ouvriers de leur fabrique pour que tous les Pianos appelés *Piccolos* ou *Pianinos*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas répondu, *par l'effet du climat de ce pays-ci*, à ce qu'ils en avaient espéré, soient réparés.
Cet ouvrier, M. Pierron, vient d'arriver par l'Alexandre Toussin, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire AUX FRAIS de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite tenue de l'accord.
S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importations antérieures.
3 juin—10

UNE HARPE à *double mouvement* d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par
11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE-ORLEANS
26 mai 1840.
CETTE Banque tire des checks, à vue, sur New-York, Philadelphie, Baltimore et Louisville.
26 ma. GEO. O. HALL, Caissier.

CHANGE sur New York à vue et de 1 à 60 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST,
23 juin—3 5, rue Royale, maison Musson.

LA Banque d'Orléans tire sur New-York, à vue.
23 juin—3 JAMES B. HULLIN, caissier

AVIS—La société existant sous la raison de Vennard & Goddard a été dissoute le 11 courant.
W. B. VENNARD,
23 juin S. GODDARD Jnr.

Le soussigné continuera les affaires de commission et d'expédition en général dans cette ville.
26 juin S. GODDARD Jnr.

AVIS—Les billets et acceptations ci-après décrits, faits par Wm. T. Thompson, avaient été remis à M. R. Wiggington pour en faire la collecte, et ont été ou égarés ou perdus, savoir:
Acceptation de W. T. Thompson, datée New-York 3 octobre 1836, en faveur de R. Hyslop & Co, à 6 mois, de 1029 60.
Acceptation en faveur de R. Hyslop & Co., à 6 mois, de 1716 07, datée 3 octobre 1836.
Acceptation en faveur de Sydam & Jackson, à 12 mois, datée 29 septembre 1836, de 1066 92.
Acceptation en faveur de Sydam & Jackson, de 1066 92, à 9 mois, du 29 septembre 1836.
Acceptation en faveur de Randolph & Crane, à 7 mois, du 6 octobre 1836, de 1290 61.
Acceptation en faveur de M. & G. Miller, à 6 mois, de 1241 35, datée 29 septembre 1836. Tous ces billets sont acceptés par W. T. Thompson.
Le public est prévenu de ne pas négocier ces effets attendu que le paiement en a été arrêté. Toute information qu'on pourrait donner à leur égard sera reçue avec reconnaissance, par R. T. LAWRENCE,
23 juin—3 28, Nouvelle Levée.

ON DEMANDE à acheter une négresse qui puisse tout faire dans une maison—Une femme respectable, pouvant fournir d'excellentes recommandations, désire se placer en qualité de nourrice; et une cuisinière parlant français et plusieurs blanchisseuses et repasseuses peuvent trouver de bons emplois—S'adresser au bureau de placement et de correspondance, rue du Canal, No. 60. 26 juin—3

TRAITES à vue et à 60 jours sur Baltimore, à vendre par
26j CHARLES CLEGG, 47, rue Royale

ARGENT de l'Illinois—1000 piastres, à vendre par
26 juin JOHN A. MERRITT, 58, Camp.

BISCUITS de pilotes frais—200 barils à vendre par
23 juin R. H. LAWRENCE, 29 et 30, Nlle.-Levée.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par
26 juin P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

FARINE—150 barils farine superfine, à vendre par
24 juin P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

SAVON—75 caisses à bas prix à vendre par
24 juin P. A. GIRAUD, 12 rue Tchoupitoulas.

PLOMB DE BALTIMORE de la COMPAGNIE POIVER. Reçu directement et à vendre par CHARLES CLEGG,
26j 47, rue Royale.

LIVRES A COPIER—Un nouvel envoi, de dimensions extra larges, à vendre par DAVID FELT & Co,
26 juin 42, rue de la Douane.

EPAULES ET JAMBONS—25 barriques en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD,
26 juin 12, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS DE WESTPHALIE de qualité supérieure à vendre par P. A. GIRAUD,
25 juin 12, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—125 barils whiskey rectifié en débarquement du steamer Swallow, à vendre à bas prix sur la Levée, par R. H. LAWRENCE,
25 juin 29 et 29, Nouvelle-Levée.

BLÉ—287 sacs bon état, reçus par le steamer Alton et à vendre par JOHN A. MERRITT & Co,
23 juin 58, rue du Camp.

CAFE de la Havane—360 sacs en débarquement de la goëlette Francis Amy, à vendre en lots au gré des acheteurs, par ABRAHAM THIER,
24, rue Gravier.

LARD—90 tes. jambons de Cincinnati, plats-côtés et épaules; 40 do de l'Illinois, à vendre par MAHARD & BROTHER,
25 juin 38, Nlle. Levée.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, récemment reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER,
25 juin 38, Nouvelle Levée.

FARINE—100 barils farine superfine, récemment reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER,
25 juin 38, Nlle. Levée.

BŒUF—100 demi barils bœuf mess pour famille; 50 do de bœuf M O; 100 do do prime et B do; et 100 barils M O. à vendre par MAHARD & BROTHER,
26 juin 38, Nlle. Levée.

PORC—260 barils porc mess; 30 demi do do; 100 do P O. à vendre par MAHARD & BROTHER,
25 juin 38, N. Levée.

BIERRE forte de Londres double.—200 barriques importées directement, contenant des quarts et des pintes de [illegible] et 6 douzaines chaque, dans un parfait état, et à vendre par CHARLES CLEGG,
25j 47, rue Royale

RESINE et rebus de résine à vendre par
10 juin N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

FARINE—200 barils farine, en magasin et à vendre par
20 juin SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins

DOUBLONS—200 doublons espagnols, à vendre par
20 j DAVIS & HOBARD, 18, rue de la Douane

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par
23 juin SAM. BELL, 89, Magasins

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
23 juin SAM. BELL, 89, Magasins.

ARDOISES—24 milliers ardoises de belle qualité, de Bangor, 16 sur 10, venant d'arriver de Liverpool, et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
23 juin 160, rue des Remparts.

FARINE—2000 barils farine de Cincinnati, en magasin et à vendre par JOS. LANDIS & Co,
22 juin 14, Poydras.

WHISKEY—350 barils whiskey rectifié, à vendre par JOS. LANDIS & Co,
23 juin 14, Poydras.

TOILE et Corde d'Emballage—300 pièces toile, et 500 rouleaux de corde, à vendre par
23 juin SAM BELL, 89, Magasins.

SAINDOUX—600 barillets saindoux, en feuilles, à vendre par SAM. BELL,
23 ju 89, Magasins.

SACS en Pitre—43 balles de grandeurs moyennes et de petites dimensions, à vendre par
23 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

SAVON—634 caisses de la marque de Meachum, et 334 de Gould, en débarquement du brick Tom Payne, 1000 caisses en magasin et à vendre par
23 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane

CRANBERRIES—50 quarts de baril, 50 huitièmes de baril, en magasin et à vendre par
23 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

CHANDELLES 40 caisses chandelles de composition, en magasin et à vendre par
23 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

CIGARES—200 milliers formant un assortiment complet, venant d'arriver de la Havane, et à vendre par
23 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par
23 juin P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

CHEMIN DE FER DE NASHVILLE.
Arrangement pour l'Eté.
A partir de Lundi, le 1er juin prochain, les départs auront lieu à
8 heures A. M.
12 " M.
4 1/2 " P. M. } Et les retours comme à l'ordinaire.
29 mai JAMES H. CALDWELL, président.

MAQUEREAUX ET MORUE—30 barils maquereaux de la R. E.; 30 paquets morue, 5 1-2 barils saumons à vendre par
23 juin P. A GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

FARINE—558 barils farine superfine en bon état pour l'exportation en débarquement du steamer Corsican à vendre par CHAS. S. HARRISON & Co.
23 juin 24, rue Poydras

LES soussignés offrent à vendre:—
200 caisses salaisons, moutarde, sauce poivrée, poivre de Cayenne &c. &c.
300 caisses sucre raffiné de la raffinerie de la ville.
25 barils sirop de batterie,
1000 barils chaux de pierres de Thomastown,
700 barils ciment romain hydraulique,
100 barils plâtre de Paris,
10 barriques faits pour les platrons,
1800 gallons huile de sperm,
2500 boisseaux sel des Iles Turques.
6 pipes genièvre (weepstag),
10 milliers briques à feu de New-York et d'Angleterre,
250 barils goudron,
6 caisses bois de lit en acajou non finis.
30 do tabac manufacturé,
50 brouettes; 10 barils eau-de-vie de pêches.
G. BEDFORD & BECK,
22 juin 24, rue de la Douane.

A VENDRE chez les soussignés, à prix modérés, les objets suivants:
Liqueurs et anisette de Bordeaux,
Prunes sèches en paubans de diverses dimentions,
Fruits à l'eau de vie,
Champagne 1re. qualité,
Curaçao de Hollande.
Maraschino de Zara.
Eau-de-vie de Dantzic,
Liqueurs en flacons de cristal taillé et colorié,
Vin du Rhin.
Jus de groseilles, fruits dans leur jus. Un grand assortiment de conserves et patés truffés de toutes sortes et dimentions, petits pois, cèpes à l'huile, champignons, truffes pures du Périgord, sardines à l'huile en grandes, deux tiers et demi-boites, saucissons de Lyon, jambons de Westphalie, et en général tous les articles nécessaires à l'approvisionnement des familles, et des navires.
LOREILHE & VALETON,
26 mai 32, Royale, encoignure Douane

ARTICLES DE FANTAISIE—Les soussignés viennent de recevoir de nouveaux envois d'articles de fantaisie de Londres et de Paris, comprenant des tables de toilette en acajou et en bois de rose pour hommes et pour dames, avec glaces et instruments de toilette en argent; des pupitres à double-fonds et style de la régence, en bois de rose et d'érable; des boîtes à ouvrage en ivoire et autres; des vases de porcelaine, des pots à fleurs; des flacons d'odeurs; de toutes sortes d'ornements de cheminée; et autres un assortiment de souvenirs, de boîtes à cartes, de boîtes à priser, de boîtes à cigares et de boîte à musique, &c. &c. HYDE & GOODRICH,
26 juin 16, rue de Chartres.

PLATRE DE PARIS calciné pour les constructeurs, article supérieur, do. pour mouleur et figuristes extra blanc et fin fraîchement fabriqué, et à des prix très-modérés.
Leur machine à emboiveter le plancher est prête à recevoir des ordres pour travailler à façon, ils ont aussi en main des planches de toute épaisseur et largeur, un tour et une scie circulaire sont également prêts à recevoir des ordres sur tout ce qui concerne le bâtiment ou le meuble; un moulin à maïs pour l'usage de MM. les habitants. Tous les ordres qui seront reçus chez M. DePouilly aîné, [illegible] ou au moulin, seront remplis avec exactitude et à des conditions avantageuses. DEPOUILLY Jne., canal Bte, Urquhart et Marigny, Rail Road Pontchartrain.

[illegible] partira [illegible] pour les ports [illegible] s'adresser à bord ou à
26 juin [illegible] & Co., 35, Poydras.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Samedi le 27 courant à 10 heures du matin—Le magnifique steamer SWALLOW, capitaine M. G. Anders, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à R. H. LAWRENCE,
26 juin 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Vendredi, le 26 du courant, à midi—Le steamer WM. FRENCH, capitaine R. N. Connell, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à R. H. LAWRENCE,
26 juin 29, Nouvelle-Levée.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville, Portsmouth, Wheeling et Pittsburg.—Le bateau à vapeur neuf et tirant peu d'eau, HUGH L. WHITE, capitaine Quarrier, ayant une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira vendredi, 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 juin SAM. BELL, 89, Magasins.

POUR SAINT LOUIS, Alton et Quincy—Le bateau à vapeur neuf et bon marcheur, CHESTER, capitaine W. H. Coble, partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, dimanche 28 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à 24j W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp.

Le steamer LOUISVILLE, ayant été retenu partira ce matin, pour St. Louis à 9 heures. Les passagers sont priés d'être à bord.
26 juin JOHN A. MERRITT, 58 Camp.

POUR ST. LOUIS, ALTON et QUINCY—Le steamer ALTON, capt. J. Sellers, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à
25 juin—2 PHELPS & co. No. 6, enc. des rues du Camp & Poydras.

POUR ST. MARTINVILLE et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur A. FUSELIER, capitaine Willis Main, partira pour les ports ci-dessus, jeudi 25, à 10 heures A.M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.
23 juin No. 25, rue St. Louis

POUR NEW YORK—La barque fine voilière CLARION, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Little, a besoin de l'encombrement de 50 boucauts pour compléter son chargement. S'adresser à
25 juin R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier PERUVIAN, capitaine Wetten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à
25 juin J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET,
26 juin 60, Toulouse.

POUR TRIESTE—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
23j KOHN, DARON & Co, 26, rue Bienville.

A FRETER—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à
25 juin J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis.

A VENDRE OU A FRETER—Le superbe brick MARY ANN, capitaine Thompson, du port de 166 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre et propre à entreprendre n'importe quel voyage. S'adresser à A. S. BARKER, 22, Camp.
Qui a à vendre, des oranges fraîches de Sicile et des Limons, actuellement en débarquement de ce brick, en face de l'Edifice Triangulaire. 23 juin

POUR LA HAVANE.—Passage seulement—La goëlette fine voilière FRANCIS AMY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à
24 juin R. GRONING & Co.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière DORIC, capitaine Bantiford, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
24 juin J. ROBERT & Co, 47 Bienville.

POUR CHARLESTON—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à J. ALBERT,
23 juin No. 26, rue St. Louis

POUR LE HAVRE.
Le trois mats WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp.
23 juin

POUR LE HAVRE.
Le trois mats TELUMAH, capt. Glidden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts neuf NORWAY, capitaine A. Eldreed, et du port de 700 tonneaux, partira positivement samedi prochain. Pour fret de 100 balles de coton sur le pont ou passage, s'adresser à
23 juin S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR PENSACOLE—La goëlette MOUNT MORIAH, capitaine Peachy, peut prendre quelque fret s'il s'en offre aujourd'hui, à un taux modéré. S'adresser à
25 juin S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR NEW YORK—Passage seulement—La barque paquebot CLARION, capitaine Little, ayant été retenue par suite du mauvais temps, partira positivement jeudi, 25 du courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
23 juin R. GRONING & Co.

POUR ST YAGO DE CUBE. La goëlette fine voilière J. H. WETTER, capt. Delvaille, partira mardi, le 23 courant, pour le port ci-dessus. Pour passage seulement pour lequel elle a de beaux emménagements, ou pour une petite quantité de fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à KOHN, DARON & Co,
19 juin 26, rue Bienville.

POUR CHARLESTON (C. S.)—Le brick fin voilier SADI, capt. Park, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co.,
19 juin 25, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS. (par le [illegible]) La goëlette packet WATCHMAN, capt. J Murray, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à W. F. VIGERS & Co,
9 juin 30, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ANTIOCH, capt Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
29 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

A VENDRE—10 milliers cigares de la Havane, de première qualité, en caisses contenant une centaine.
J. T. LAGUERENNE & Co.,
24 juin 47, Tchoupitoulas.

AVIS—Le soussigné ayant été nommé syndic de la faillite Isaac Hart & Co. prie toutes les personnes qui ont des réclamations de les présenter, et celles qui doivent à la dite faillite de régler leurs comptes sous le plus bref délai. Wm. F. COMLY,
22 juin—10 97, rue du Camp

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, la porte après celle du Bureau d'Assurances de l'Océan. 22 juin—6

RALPH HUBBARD & Co.
MARCHANDS DE SELLERIE—rue de Chartres No. 6.
(A la tête du Cheval noir.)
RECOIVENT maintenant par le trois-mâts Alabama, un assortiment d'articles d'été dans leur genre de marchandises, qu'ils offrent à vendre avec l'assortiment qu'ils ont déjà en magasin. 11 juin

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Ste. Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, ce 23 Juin 1840.
DES propositions cachetées seront reçues au bureau du caissier, jusqu'au 29 juin courant, pour la confection de tous les enduits, plafonds, corniches &c. &c. à faire dans l'édifice de la Bourse St. Louis. La Banque fournissant tous les matériaux nécessaires à ces travaux.
Par ordre. L. BERNARD,
24 juin—5 Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nelle-Orléans, le 23 juin 1840.
DES propositions cachetées seront reçues au bureau du caissier jusqu'au 29 juin courant, pour la construction d'un comptoir et étagères en acajou pour la salle de la Bourse St. Louis. Le tout conformément au plan qui peut être examiné en s'adressant au bureau du caissier.
Par ordre L. BERNARD,
24 juin—6 Caissier.

A LOUER.
DEUX maisons neuves avec cuisines, citernes, &c, situées rues Villeré entre les rues de la Douane & Bienville.
Possession en peut être prise immédiatement. S'adresser à D. MORPHY,
23 juin,3 33, rue Bourgogne, entre Douane et Bienville.

A LOUER—Une MAISON en briques, à deux étages, située rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, contenant quatre chambres, et dans la cour une cuisine et trois chambres à domestiques. On peut en donner possession le 1er. juillet. S'adresser à
23 juin—6 THOS. URQUHART.

IMPORTATION D'AFRIQUE, du remède végétal de Baby, pour la guérison radicale de toutes les maladies vénériennes.
Seule agence 249 Royale, encoignure Dumaine.
24 juin—3.

A VENDRE par les soussignés, vin de table ordinaire, vin rouge vieux, en barriques, Pauillac, Haut Talence, St. Julien et Chateau Lafitte, vin de Beyerman en caisses et en barriques.
100 demi barriques vin blanc ordinaire,
50 do do do de Longprai,
20 do do do de Graves, carbonneux,
Vin rouge vieux, en demi barriques, Chateau Margaux et Chateau Lafitte,
Vin rouge vieux, en caisses, Chateau Lafitte, Chateau Margaux et Larose, St. Julien,
Vin blanc vieux en caisses, Graves et Haut Sauterne.
50 paniers vin de Bourgogne mousseux,
100 caisses liqueurs fines assorties,
14 do do surfines do,
14 do do Kershwasser,
20 do do Curaçao,
12 do do fruits à l'eau de vie, assortis,
6 do do cerises do,
480 paniers anisette,
27 caisses anisette fine, de Marie Brizard,
Fruits conservés dans leur jus,
Sardines à l'huile.
24 juin J. & L. GARNIER, 192 rue Royale.

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, membre de la faculté de médecine de Paris demeurant actuellement rue Royale No. 106, ancienne maison de M. Boyer, entre St. Louis et Conti.
Consultations et opérations sur toutes les maladies de la bouche. 24 juin

LES créanciers de feu Bruno Daboval sont priés de s'adresser dans le plus bref délai, au docteur Damaré, chargé de la liquidation de la succession.
Paroisse St. Jacques, le 22 juin 1840.
24 juin—5 Vve BRUNO DABOVAL.

AVIS—Les soussignés ont pris en société M. FELIX PAUL, de cette ville.
24 juin—6 PEYROUX, ARCUEIL & Co.

RIZ—200 tierçons en magasin, à vendre par
24 juin WOOD & SIMMONS, 60 Magasins.

CITRONS—600 caisses reçues par le brick Mary Ann de Messina, à vendre par
24 juin A. S. BARKER, 60 1-2 Commune.

ORANGE DE LA SICILE—300 caisses récemment reçues et à vendre par
24 juin A. S. BARKER, 60 1-2 Commune.

VIN DE CATALOGNE ROUGE—40 barriques de la meilleure marque à vendre par
24 juin J. ROBERT & Co, 37 Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—300 sacs café prime vert à vendre par
24 juin J. ROBERT, 47 Bienville.

LETTRES de Change sur Baltimore, à 60 et 90 jours, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
24 juin 140, rue Bourbon.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
24 juin 140, rue Bourbon.

SEL—1800 sacs sel commun et fin, de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs. S'adresser à ALEX. PARK,
24 juin 81, Commune.

BOTTES, Souliers et Brodequins—26 caisses, en débarquement du brick Tom Payne, à vendre par
24 juin B. O. HOBBS, 12, Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. B. SYKES.
Vente de Meubles.
[illegible] Il sera vendu aujourd'hui, Vendredi 26 du courant, à [illegible] à l'Arcade de Banks: [illegible] Sofa de lit, [illegible] chaises, tables, [illegible] et divers autres articles.
Aussi—15 ballots [illegible] Vermicelle. 26 juin—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 26 du courant, à 5 heures de l'après midi, un pas au-dessus du Rail road [illegible] 100 barriques Vin de Marseilles, de la marque de Bobfort, en débarquement de la barque Louise.
Conditions, à la vente. 26 juin

PAR B. B. SYKES.
IL sera vendu aujourd'hui, vendredi, 26 courant, à midi, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins. La négresse JANE, âgée d'environ 17 ans, bonne cuisinière, et généralement domestique de maison, garantie des vices et maladies prévues par la loi.
Conditions, comptant. 26 juin

PAR A. L. PIERNET.
IL sera vendu à midi prochain, 27 du courant, à une heure, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, une VOITURE à deux chevaux, entièrement neuve, très faite et convenable à une famille. Conditions—Comptant.
26 juin—2

PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu Samedi, 27 du courant, à 10 heures, au magasin d'encan, No. 60, rue de la Commune:
25 barriques Bière d'Ecosse,
Vin rouge en barriques et en caisses,
Une variété de Meubles,
Fruits à l'eau-de-vie, comestibles, &c. 26 juin—2

PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan Mardi au soir, le 30 courant, à 5 heures, au No. 222 de la rue des Magasins, entre les rues Julia et St. Joseph:
2500 Sacs Sel des Iles Turques.
Conditions à la vente. 26 juin—4

VENTE D'HABILLEMENTS par ordre de syndic,
Isaac Hart contre ses créanciers.
PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, jeudi, 9 juillet, à 10 heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues Toulouse et de la Levée, par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans.
Le fonds de magasin d'Isaac Hart & Co, abandonné à ses créanciers, consistant en habillements de modes, marchandises, &c. &c. Aussi, le bail du magasin, jusqu'au 1er. octobre prochain.
Conditions—Comptant. 26 juin—12

PAR H. J. DOMINGON.
MARDI prochain, le 30 juin à 10 heures du matin, il sera vendu à mon magasin d'encan rue Toulouse, No. 60, environ 77 caisses bottes, souliers et brodequins, avariés à bord de la barque Adeline et Eliza, capitaine Hopkins, de Boston, par la voie de Charleston, vendues par ordre des [illegible] sous la surveillance des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra. 26 juin

PAR B. B. SYKES.
Succession de James B. Anderson.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu, [illegible] en vente sur les lieux, No. [illegible], rue du Camp, jeudi 2me jour de juillet 1840, à midi:
Le journal et l'imprimerie connus sous le nom de "SUN."
Conditions—Un tiers comptant; un tiers à deux mois; et un tiers à quatre mois de crédit en fournissant des billets endossés à satisfaction. 26 juin—10.

PAR J. A. BEARD.
(Vente d'Habillements par syndics.)
Isaac Hart & Co. contre leurs créanciers.
IL sera vendu à l'encan lundi le 13 juillet, à 10 heures du m. sur les lieux, à l'encoignure des rues Toulouse et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Charles Maurian juge de la Cour de Paroisse de la ville et Paroisse d'Orléans:
Le fonds de magasin d'Isaac Hart et Co., abandonné à leurs créanciers, consistant en habillements élégants, confections, marchandises sèches, &c.
Et le bail du magasin jusqu'au 1er. octobre prochain.
Conditions: Comptant. 26 juin

PAR M. BARNETT SENR.
(Vente de Syndic.)
IL sera vendu vendredi, le 3 juillet prochain 1840, à 10 heures A. M., au No. 27, de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 mai 1840, les meubles suivants, abandonnés par Thomas J Beck à ses créanciers:
Une bibliothèque avec des livres,
Un lit,
Un side-board avec le dessus en marbre,
Un lavabo,
Une table ronde,
Un bureau,
Un sofa.
Conditions—Comptant. 26 juin—10

PAR BACH & CALHOUN.
VENTE DE SYNDIC.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District judiciaire, il sera vendu, mardi le 30 juin, à quatre heures et demie P. M., au lieu de résidence de M. Jonathan Alston, dans la rue Lacourse, entre les rues Constance et des Magasins,
Les meubles de la dite maison, et une quantité d'autres objets.
Conditions—Comptant. 18 juin.

PAR P. E. TRICOU.
Honoré Gamet contre ses créanciers.
IL sera vendu le mardi 30 juin 1840, à 6 heures P M, rue Dumaine entre Condé et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 16 juin 1840, les articles suivants abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers—3 futailles d'huile.
Conditions, comptant. 19 juin—St. 19. 26, 30.

PAR P. E. TRICOU.
J. V. Martin contre ses créanciers.
IL sera vendu le mardi 30 juin, à 10 heures du matin, au Théâtre de la Renaissance, encoignure des Champs Elysées et Grands Hommes, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 16 juin 1840, les articles suivants abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers.
Mobilier, décors et accessoires du Théâtre de la Renaissance—Conditions: Comptant.
19 juin—8—19, 26, 30.

PAR JOS. A. BEARD.
Pour compte de qui il appartiendra.
IL sera vendu à l'encan, vendredi après midi, 26 du courant, à 5 heures, au magasin d'inspection de M. Ferris, 319 demi barils de bœuf salé.
On peut les voir avant la vente.
Conditions—Comptant. 25 juin—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu sans réserve Vendredi, le 26 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, dans la rue de la Vieille Levée, au No. 167, tout le contenu de la dite maison en bois de lits et literies, tables, chaises, tapis, crachoirs, instruments de cuisine, etc. etc. et autres planches servant pour diviser un appartement.
Conditions comptant. 24 juin—2

PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 26 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks,
PLUSIEURS BEAUX ESCLAVES.
Parmi lesquels sont des charpentiers, peintres, travailleurs aux champs, domestiques de maison, &c.
On fera connaître les conditions au moment de la vente, ainsi que de plus amples informations sur ces esclaves.
Les actes de vente seront passés en l'étude de J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 juin—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, le samedi, 27 juin courant, à la Bourse de la Cité, à midi:
Une jolie propriété ou résidence d'été, située à Mandeville sur la partie bord du lac et à deux ilets du lac; se composant de deux portions de terre [illegible] mesurant 100 pieds de face à la rue Jefferson, et l'autre, 116 pieds de face à la rue Marsena, et 212 pieds 6 pouces de profondeur; (le tout mesure française) avec une maison de deux appartements, écurie, poulailler, puits et jardin en plein rapport; le tout en bon ordre—Aussi avec [illegible], un cheval, [illegible] meubles meublans &c. dont inventaire [illegible] de la vente.
Conditions:—Un quart comptant et le surplus à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. 25 juin

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi, le 27 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:—
CELESTE, âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
ALEXIS son fils, négrillon âgé d'environ 11 ans, bon garçon et domestique de maison, très actif et intelligent.
Ces deux esclaves sont entièrement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions:—moitié comptant et la balance à 4 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente par devant E Barnett not. pub. aux frais de l'acquéreur. 25 juin

PAR M. BARNETT Sr.
Grande Vente de Meubles.
IL sera vendu lundi, le 29 courant, à 11 heures A. M., au No. 7, dans la rue de la Levée, entre les rues des Champs Elysées et Marigny, les meubles suivants savoir:—
Un side board, quelques tables, do de centre, miroirs, chaises en acajou, armoires, bureaux, bois de lit, tapis, sofa, pendules et vases, verrerie, instruments de cuisine &c. &c.
Conditions au moment de la vente. 25 juin

PAR HEWLETT & CENAS.
EN vertu d'un ordre de partage, il sera vendu samedi le 27 juin 1840, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins,
ONZE LOTS DE TERRE,
situés dans l'ilet No. 77 au faubourg Livaudais, presqu'en face du *Live Oack Square*, et bornés par les rues Washington, Quatrième, Camp et Chesnut.
Ainsi que 16 lots de valeur au faubourg Plaisance, entre les rues Nayades et Apollon, en face de la place ou s'arrêtent les chars de Carrollton.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, sans endosseurs.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
Les plans seront exposés vendredi, le 26 courant. 26 j.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Propriétés de Valeur par ordre de syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'Arcade Banks, samedi, le 27 juin prochain, les propriétés ci-dessous décrites, conformément au plan dressé par F. Williamson, abandonnés par Wm. Gallagher, à ses créanciers et aux créanciers de James et Wm. Gallagher, savoir:
La moitié indivise de neuf Lots de Terre situés dans la Seconde Municipalité, formant deux encoignures aux rues Hevia et St. Pierre, et ayant les dimensions suivantes:
Les lots nos. 1, 2 et 3, contigus ont chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Hevia, entre les rues Saint Pierre et St. Paul, sur une profondeur de 176 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur.
Les nos. 4, 5 et 6, contigus, mesurent les nos. 4 et 5, chacun 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue St. Pierre, entre les rues Hevia et Poydras, sur 85 pieds, 3 pouces de profondeur.
Le No. 6, forme l'encoignure des rues Hevia et St. Pierre et mesure 25 pieds 6 pouces 2 lignes sur la rue St. Pierre, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur sur la rue Hevia, 25 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne de derrière.
Les lots Nos. 7, 8 et 9 sont également contigus. Le No. 7 forme l'encoignure des rues Hevia et St. Pierre et mesure 26 pieds, 6 pouces 7 lignes de façade sur la rue St. Pierre, sur 85 pieds 9 pouces de face à la rue Hévia; 25 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne de derrière et 85 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 6—Le lot No. 8, mesure 26 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne de derrière et 85 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 9—Le No. 9 a la même façade et la même derrière que le No. 8 sur une profondeur [illegible].
Conditions—Dix pour cent comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
La moitié indivise des trois ilets de terre suivants situés à Carrollton, paroisse de Jefferson—savoir:—
L'ilet 223—No. 1, contient 12 lots de terre ayant chacun 60 pieds de face, et est borné par les rues Jefferson, Quatorzième et deux autres rues sans nom. L'ilet No. 223, No. 2, contient 12 lots de terre chacun de 60 pieds de face, et est borné par les rues Jefferson ou la Quinzième et deux autres rues sans nom. L'ilet No. 222, No. 2, contient 12 lots de terre ayant chacun 60 pieds de face, et est borné par la rue Quinzième et trois autres rues sans nom.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Un lot de terre à Carrollton, désigné par le No. 9, dans l'ilet marqué par la lettre H, compris entre les rues Canton, Hylary, de l'Espérance et Quatrième mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Hilary.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Une action du fond capital du steamer Sultana, au prix de la souscription de mille piastres, sur lesquelles sept cent quarante piastres et 33/100 ont été payées.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
26 mai—6t—1, 15, 26.